

Question préjudicielle

La condition applicable aux pâtisseries et viennoiseries, aux termes des dispositions combinées de l'article 41, paragraphe 2, et de la position 32 de l'annexe 3 de la loi du 11 mars 2004 relative à la taxe sur les biens et services (Dz. U. 2011 n^o 177, position 1054, telle que modifiée), qui subordonne le taux de taxation de ces produits au seul critère de leur «date de durabilité minimale» ou «date limite de consommation», est-elle contraire au principe de neutralité de la TVA et à l'interdiction de traiter différemment les produits au sens de l'article 98, paragraphes 1 et 2 de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée ⁽¹⁾?

⁽¹⁾ JO L 347, p. 1.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Naczelny Sąd Administracyjny (Pologne) le
16 septembre 2016 — Caterpillar Financial Services sp. z o.o./Dyrektor Izby Skarbowej w Warszawie**

(Affaire C-500/16)

(2017/C 022/04)

Langue de procédure: le polonais

Jurisdiction de renvoi

Naczelny Sąd Administracyjny

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Caterpillar Financial Services sp. z o.o.

Partie défenderesse: Dyrektor Izby Skarbowej w Warszawie

Question préjudicielle

Les principes d'effectivité, de coopération loyale et d'équivalence énoncés à l'article 4, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne, ou tout autre principe applicable du droit de l'Union, s'opposent-ils, en matière de TVA, au regard de l'interprétation fournie par la Cour dans l'arrêt du 17 janvier 2013, BGŻ Leasing, C-224/11, EU:C:2013:15, à des dispositions nationales ou à une pratique nationale qui font obstacle au remboursement d'un excédent de TVA perçu en violation du droit de l'Union, lorsque, en raison du comportement des autorités nationales, l'assujetti n'a pu exercer ses droits qu'après l'expiration du délai de prescription de l'obligation fiscale?

**Pourvoi formé le 26 septembre 2016 par Francisco Javier Rosa Rodriguez contre l'ordonnance du
Tribunal (cinquième chambre) rendue le 20 juillet 2016 dans l'affaire T- 358/16, Rosa Rodriguez/
Consejería de Educación de la Junta de Andalucía**

(Affaire C-509/16 P)

(2017/C 022/05)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Francisco Javier Rosa Rodriguez (représentant: J. Velasco Velasco, avocat)

Autre partie à la procédure: Consejería de Educación de la Junta de Andalucía

Par ordonnance du 8 décembre 2016, le Tribunal (neuvième chambre) a rejeté le pourvoi et a condamné M. Rosa Rodríguez à supporter ses propres dépens.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Sąd Apelacyjny w Gdańsku (Pologne) le 4 octobre 2016 — Stefan Czerwiński/Zakład Ubezpieczeń Społecznych Oddział w Gdańsku

(Affaire C-517/16)

(2017/C 022/06)

Langue de procédure: le polonais

Jurisdiction de renvoi

Sąd Apelacyjny w Gdańsku

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Stefan Czerwiński

Partie défenderesse: Zakład Ubezpieczeń Społecznych Oddział w Gdańsku

Questions préjudicielles

- 1) la classification d'une prestation sous une des branches de sécurité sociale énumérées à l'article 3 du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 2004, portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale dans la déclaration effectuée par l'État membre en application de l'article 9 dudit règlement relève-t-elle de l'appréciation des autorités ou des juridictions nationales?
- 2) la pension de transition découlant de l'ustawa o emeryturach pomostowych (loi polonaise sur les pensions de transition) du 19 décembre 2008 (Dz. U. de 2015, position 965, telle que modifiée) constitue-t-elle une prestation de vieillesse au sens de l'article 3, paragraphe 1, sous d), du règlement n° 883/2004?
- 3) l'exclusion de la règle de la totalisation des périodes pour l'ouverture du droit aux prestations de préretraite (article 66 et considérant 33 du règlement n° 883/2004) exerce-t-elle une fonction de protection en matière de sécurité sociale découlant de l'article 48, sous a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne — 2012/C 326/01?

Demande de décision préjudicielle présentée par le Tribunale Amministrativo Regionale per il Lazio (Italie) le 12 octobre 2016 — MA.T.I. SUD SpA/Società Centostazioni Spa

(Affaire C-523/16)

(2017/C 022/07)

Langue de procédure: l'italien

Jurisdiction de renvoi

Tribunale Amministrativo Regionale per il Lazio

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: MA.T.I. SUD SpA

Partie défenderesse: Società Centostazioni Spa